

Q. Vous avez des chèques?—R. J'ai tous mes chèques, année par année.

Q. Où teniez-vous votre propre compte de banque?—R. A la banque de Toronto, à St. Catharines.

Q. Vous ne teniez pas de comptes de banque dans l'est. Vous avez toujours fait vos affaires de banque avec la banque de Toronto, à St. Catharines, et cela depuis ces dernières années?—R. Oui.

Q. Les affaires que vous conduisiez ne se bornaient pas seulement à ces travaux du havre?—Cela en était une bien faible partie.

Q. Vous teniez un livre général de comptes de banque?—R. Oui.

Q. Vous n'avez pas tenu un livre de comptes de banque séparément pour vos affaires avec le havre de Québec et les travaux d'Esquimalt?—R. Non.

Q. Avez-vous parcouru vos chèques, vos talons de chèques, vos anciens billets et traites afin de faire le choix de tout ce qui pourrait se rapporter à cette enquête?—R. Je ne l'ai pas fait. J'ai parcouru le grand livre et j'ai vu que tout était là. Il n'y a pas eu de chèques. Il y a eu simplement des entrées pour ce que j'ai payé, ou pour ce que je leur ai envoyé.

Q. Vous avez ce grand livre?—R. Oui, il est ici.

Q. Montre-t-il toutes vos transactions dans cette affaire?—R. Oui.

Q. Qui le tenait?—R. Un de nos arbitres ici, M. Kimmitt.

Q. C'était votre teneur de livres?—R. Oui; c'était mon teneur de livres.

Q. Pendant tout le temps?—R. Oui.

Q. Est-ce que votre livre de banque ou vos chèques peuvent vous donner certains renseignements que nous ne pourrions pas avoir du grand livre?—R. Non, monsieur; ils ne peuvent nous en donner aucun.

Q. Quelles sont les lettres que vous avez de vos associés et qui peuvent se rattacher à ce sujet?—R. J'ai quelques lettres. J'ai fait observer hier que j'avais l'habitude de détruire mes lettres d'année en année; mais j'ai avec moi quelques lettres.

Q. Consentez-vous à produire celles que vous avez, en même temps que le grand livre?—R. Oui. De plus, je peux télégraphier à la banque et lui demander de m'envoyer une copie de mon compte depuis 1883—

Par M. Geoffrion :

Q. Est-ce que vous n'aviez pas aussi un compte avec la banque Impériale?—R. J'en avais un, il y a quelques années.

Q. Aviez-vous un compte avec la banque Impériale en 1883?—R. J'avais un compte dans les deux banques; mais il me semble que j'ai quitté l'Impériale avant 1883.

Q. A votre connaissance, Gallagher tenait-il un compte à la banque Impériale?—R. Je ne le sais pas.

Q. Je trouve un chèque tiré sur la banque Impériale pour \$7,500. C'était en 1883. Est-ce qu'il ne se rapporterait pas au compte que vous aviez là?—R. Oui.

Q. Si un chèque de Gallagher pour \$7,500 a été accepté par la banque Impériale en 1883, cela peut-il vous aider à vous rappeler si vous aviez un compte à la banque Impériale, à cette époque?—R. Je ne connaîtrais rien à propos de cela.

Q. Comme ce comité doit s'enquérir des faits, je désire savoir si, le fait de Gallagher ayant un chèque accepté en 1883, se rapportant à la soumission pour le mur de traverse peut vous aider à vous rappeler si vous aviez un compte à la banque Impériale, à cette époque?—R. J'ai apporté moi-même un chèque à Québec, ou j'en ai envoyé un; je ne sais pas laquelle des deux choses j'ai faite.

Q. Vous avez eu vous-même le chèque de la banque Impériale?—R. Oui.

Q. N'était-ce pas parce que vous aviez un compte là?—R. Oui; mais la partie principale de mon compte était tenue dans la banque de Toronto.

Q. Ce n'est que pour élucider le fait?—R. J'avais l'habitude de déposer des chèques. Je fournissais les neuf dixièmes des chèques déposés, en faisant des soumissions avec d'autres personnes.

Q. M. Kimmitt était votre teneur de livres. Il était aussi l'auditeur de ces livres de Larkin, Connolly et Cie?—R. Oui.